

---

[Imprimer](#)

## **CDG express : le cadre est fixé**

Image

---

**Un décret relatif à la future liaison directe entre Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle a été publié le 8 mars 2018 au Journal officiel, dernière étape avant le contrat de concession.**

Le projet du Charles-de-Gaulle express qui doit relier, fin 2023, la gare de l'Est à l'aéroport de Roissy, vient de connaître une nouvelle avancée.

Publié le 8 mars 2018, [un décret](#) :

- définit le statut de la section nouvelle,
- complète le cadre juridique de la concession de travaux pour la réalisation de l'infrastructure,
- prévoit la coordination entre les gestionnaires de l'infrastructure que sont SNCF réseau et la société concessionnaire de travaux,
- précise les modalités de tarification de l'infrastructure,
- fixe les conditions spécifiques du service de transport.



**Société de projet en septembre**

---

« Il n’y a aujourd’hui plus aucune disposition à caractère réglementaire qui s’opposerait à la signature du contrat de concession », explique Vincent Pourquery de Boisserin, coordonnateur interministériel du projet. Ce document, « en cours de finalisation », sera envoyé « dans les prochaines semaines » au Conseil d’Etat dans la perspective d’une signature en septembre prochain avec la société de projet.

Celle-ci doit voir le jour au même moment. Elle sera créée par SNCF réseau, Groupe ADP et la Caisse des dépôts qui contribueront à hauteur de 400 millions d’euros. Son montage financier a été simplifié par l’engagement de l’Etat, acté dans la loi de finances pour 2018, de lui prêter 1,7 milliard d’euros, une somme qu’elle devait en principe aller chercher sur les marchés. La société de projet va ainsi économiser 300 millions d’euros sur 30 ans.

## **Appels d’offres en cours**

En attendant la création de la société de projet, SNCF réseau a lancé la consultation relative à la construction des voies et l’Etat conduit, de son côté, l’appel d’offres pour la désignation de l’exploitant de la ligne. La date de mise en service est aujourd’hui fixée au 31 décembre 2023, à temps pour les Jeux olympiques.

Pour plus d’informations : [notre article sur le marché de construction lancé par SNCF réseau](#)